

PRIX DE THÈSE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

4^e édition

La **CNIL** attribue un prix de 7 000 euros destiné à financer la publication d'une thèse de doctorat concernant la protection des données personnelles.

Les disciplines concernées sont notamment :

- Le droit
- L'histoire
- Les sciences politiques
- L'économie
- La sociologie
- La philosophie
- Les sciences de l'information et de la communication
- Le design et l'innovation numériques
- Autres disciplines techniques concernées par le sujet

CANDIDATURES

Le prix décerné en 2012 récompense une thèse soutenue entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011. Les candidats devront envoyer (ou déposer) deux exemplaires de leur thèse au secrétariat du prix, accompagnés d'une version électronique, d'un résumé, du rapport de soutenance de thèse, d'une lettre de recommandation du directeur de thèse, d'un curriculum-vitae, d'une attestation de diplôme délivrée par l'université de rattachement.

Avant la date limite du 15 juin 2012

SECRETARIAT

Marie LEROUX

CNIL

8 rue Vivienne 75083 Paris Cedex 02

tél. 01 53 73 22 32 / mail. mleroux@cnil.fr

Retrouvez le règlement du Prix de thèse sur <http://www.cnil.fr>

JURY

Le jury présidé par **M. Jean-Marie COTTERET**, professeur émérite des universités, membre de la CNIL, est composé de :

■ **M. Daniel LE METAYER**,
Directeur de recherches à l'INRIA

■ **Mme Nathalie MALLET-POUJOL**,
Directrice de recherches
au CNRS

■ **M. Jean-Emmanuel RAY**,
Professeur à l'Université Paris I –
Panthéon - Sorbonne

■ **M. Michel RIGUIDEL**,
Professeur émérite à
Télécom ParisTech

■ **M. Fabrice ROCHELANDET**,
Maître de conférences en économie
à l'université Paris-Sud

■ **Mme Sophie VULLIET-TAVERNIER**,
Directrice des études, de l'innovation
et de la prospective de la CNIL

■ **M. Dominique WOLTON**,
Directeur du laboratoire CNRS
« Information, communication et
enjeux scientifiques »